

L'après-guerre 1914-1918

# L'érection des Monuments aux Morts



**La photographie est approximativement née avec le XX<sup>e</sup> siècle. De nombreuses communes avaient été mises en images dans les années 1900. On y montrait généralement la grand-place ou encore l'église. Quand il nous arrive de regarder ces clichés, nous tentons d'y découvrir ce qui a disparu, ce qui a changé. Dans de nombreux cas, la seule modification a été l'implantation du Monument aux Morts. Ces monuments font, depuis 75 ans, partie de notre patrimoine communal. Ils ont été érigés en premier lieu, pour honorer les soldats décédés au cours de la guerre de 14-18 mais aussi pour glorifier leur patriotisme, afin que leur exemple serve aux générations à venir.**

**O**n ne peut évoquer la période de l'après guerre de 1914-18, sans avoir une idée de ce qu'avait été cette guerre. Il n'est pas non plus possible de comprendre la sauvagerie de cette guerre et le courage et la détermination des combattants, sans évoquer l'autre guerre, celle de 1870, les conditions humiliantes de la défaite de 1871 et les conséquences de celles-ci sur la population.

Le désastre de Sedan, suivi du traité de Francfort mutilait notre pays en lui enlevant ses deux belles provinces d'Alsace et de Lorraine. Comble d'humiliation, la coalition allemande menée par Bismarck, vient se proclamer Empire, sur notre propre sol, à Versailles. Bismarck devient le chancelier de ce II<sup>e</sup> Reich. Ce dernier, en lutte contre les Catholiques allemands et le Vatican, est considéré par les Français vaincus comme l'incarnation du Mal. La France qui alors se disait "fille aînée de l'Eglise", est profondément catholique et pratiquante.

Ses dirigeants, à cette époque, sont issus des partis monarchiste et catholique. Ils réussissent, avec la complicité du clergé à persuader la population que la défaite est une punition divine. Dieu a lâché la France à cause de ses fautes envers la religion. La population et surtout la jeunesse est entretenue dans ce sentiment de culpabilité et le désir d'expiation et de revanche. Le Parlement décide l'érection de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, comme un acte expiatoire des fautes de la nation. (L'invention du Sacré-Cœur et sa dévotion datent de cette période.)

Cependant, durant quelques décennies, le pays vit une instabilité politique qui désorganise l'Etat et affaiblit son armée. Une grande partie de son énergie semble mobilisée par les conquêtes coloniales et les conflits sociaux. L'idée même de la revanche n'est plus entretenue. Le patriotisme perd de la vigueur. La propagande allemande antimilitariste gagne du terrain.

Vers 1912, devant la menace d'une nouvelle agression allemande et sous l'impulsion d'hommes politiques déterminés, entres autres le ministre béarnais Louis Barthou, un sursaut de conscience patriotique semble réveiller les responsables politiques.

Il faut redonner force et légitimité à l'armée, restaurer un service militaire de trois ans, afin d'être prêts à défendre de nouveau le pays menacé. Ces réformes n'auront pas le temps de porter les fruits escomptés, quand arrivera l'heure de l'affrontement. Elles auront cependant redonné à tout le pays, le sens de l'honneur et l'espoir de la revanche. Sans souhaiter vraiment une guerre, les Français attendent l'occasion de pouvoir défendre leur pays, lui redonner son intégrité, le venger. Quand le 2 août 1914, la mobilisation est déclarée, cela ne surprend pas le peuple. Chacun est prêt à fournir l'effort nécessaire pour redonner à sa Patrie, l'Honneur et la Liberté, jusqu'à lui sacrifier sa vie.

Le "Chant du Départ" appris depuis les bancs de l'école, et entonné sur les quais des gares, vient rappeler à ceux qui au milieu des larmes, viennent de s'arracher aux bras de leur famille, la mission qui leur est donnée et l'héroïsme qui leur est demandé :

*" La République nous appelle !  
sachons vaincre ou sachons périr  
un Français, doit vivre pour Elle,  
pour Elle, un Français doit mourir ! "*

Non seulement peu d'hommes en âge de porter les armes, ont tenté d'échapper à cette mobilisation, mais même après la dure réalité des premiers combats, en toute connaissance de cause, de nombreux jeunes ont devancé l'appel pour venir remplacer les premières victimes. Des Officiers de Réserve, qui auraient pu, à cause de leur âge et de leur charge d'enfants, échapper à la mobilisation, sont allés offrir leurs services aux autorités militaires et ont repris du service. De la même manière, les civils avaient, presque partout, accepté des réquisitions de matériel ou de bestiaux sans rechigner. On peut dire que le pays tout entier était mobilisé pour vaincre. Défendre la Liberté de notre nation, coûte que coûte.

## **Après la guerre**

L'Armistice du 11 novembre 1918, suivi quelques semaines plus tard de l'arrêt des combats a été

accueilli par toute la population française comme un immense soulagement, et une grande tristesse car un grand nombre des soldats engagés dans cette guerre y avaient perdu la vie. Et beaucoup de ceux qui rentraient, mutilés ou gazés, y avaient perdu la santé.

Dans chaque village, les rescapés racontaient l'horreur de ces combats. La violence des corps à corps dans les tranchées où les combattants s'affrontaient "baïonnette au canon". Les pluies d'obus dont les éclats venaient déchiquer le frère d'arme. Les blessés hurlant que l'on ne pouvait secourir. On apprenait aussi la peur, le froid, la faim, les vêtements et les chaussures usées, la maladie, les puanteurs mais aussi la fraternité sur les champs de bataille ou avec la population non combattante.

Dans tout le pays, la population avait soutenu, à sa manière nos vaillants soldats. Dans les églises, où les croyants n'ont cessé de solliciter, avec force, l'aide divine. Dans les foyers, confectionnant des kilomètres de tricots : écharpes, chandails, couvertures ou en expédiant des vivres à leur "filleul", les femmes et même des enfants avaient participé, à leur mesure à la lutte contre l'ennemi et à la victoire en soutenant le moral des soldats.

L'honneur du pays était retrouvé. La France avait été vengée, grâce à l'héroïsme de ses soldats. Malheureusement, beaucoup d'entre eux y avaient laissé la vie. Chaque village était endeuillé et dénombrait ses morts auxquels chacun tenait à manifester sa reconnaissance et à rendre hommage. (*cf tableau ci-après*).

Durant l'année 1919, la paix retrouvée et le traité de Versailles signé (28 juin), le temps était aux discours élogieux et aux manifestations d'Hommage et de Reconnaissance.

Editeurs, graveurs proposaient aux élus diplômés, médailles, plaques gravées à remettre aux familles des disparus lors des cérémonies commémoratives. Tous ces signes de reconnaissance pouvaient toucher les familles endeuillées, mais elles n'avaient, le plus souvent, pas pu recueillir le corps de leur père, frère ou

enfant disparu. Elles avaient besoin d'un endroit où concrétiser leur deuil.

C'est pour cela que l'idée du monument communal est née. De partout se formaient des pétitions réclamant que l'on dresse des monuments à leur mémoire.

Les communes ont relayé ces vœux ouvrant des souscriptions. La loi du 26 octobre 1919, permettait aux communes d'ouvrir des souscriptions et aux Préfets d'accorder des subventions aux communes à condition que leurs demandes soient accompagnées des délibérations, des devis et des montants des souscriptions et du budget voté. Dans le canton de Lagor, ces délibérations n'ont pas, toutes été retrouvées. Toutes les communes possèdent



pourtant leur monument aux Morts. Sauf Bésingrand, qui ne comptait que 75 habitants en 1914 et a eu la chance de ne compter aucun mort parmi ses habitants.

La plupart des délibérations trouvées étaient votées à l'unanimité. Les divergences venaient sur le choix de l'emplacement. Principalement quand il s'agissait de l'élever près de l'église ou dans le cimetière. Beaucoup de municipalités ont choisi la place publique ou le mur de l'église, plus rarement le cimetière. Mais le choix de l'emplacement dépendait du choix de la forme du monument, lui-même dépendant du budget disponible. Bien souvent, les projets ont été modifiés, souvent pour choisir un emplacement différent. Parfois pour ajouter quelque décoration sur le monument.

Village	Habitants en 1914	Nombres de morts	Type de monument
Abidos	183	6	Stèle murale
Arance	314	24	Dressé avec croix
Audejos	212	7	Dressé avec croix
Bésingrand	75	0	Pas de monument
Biron	319	17	Obélisque
Castetner	154	9	Stèle murale
Gouze	211	9	Stèle murale
Làa-Mondrans	285	18	Stèle murale
Lacq	511	30	Dressé avec croix
Lagor	942	42	Stèle murale
Lendresse	161	6	Stèle murale
Loubieng	651	32	Dressé avec croix
Maslacq	628	18	Dressé avec croix
Mont	350	18	Calvaire
Montestrucq	347	14	Stèle murale
Mourenx	311	19	Obélisque
Noguères	150	6	Obélisque
Os-Marsillon	353	17	Dressé avec croix
Ozenx	286	13 et 2 disparus	Obélisque
Sarpourenx	203	6	Stèle murale
Sauvelade	344	10	Stèle murale
Vielleségure	545	24	Obélisque

*Le nombre d'habitants cité ci-dessus, est celui du dernier recensement qui avait eu lieu en 1911. Le nombre des morts a été relevé sur les monuments. Il se peut que ce nombre ne corresponde pas avec celui des stèles commémoratives posées dans certaines églises.*

## Quelques exemples de délibérations des conseils municipaux pour l'érection de leur monument des morts

(Les délibérations ont été retranscrites à l'identique, avec la forme et l'orthographe d'origine)

### **Arance**

**Séance du 11 avril 1920 -Le conseil municipal de la commune d'Arance s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent François maire.**

Le maire expose à l'assemblée que selon la loi du 25 octobre 1919 publiée au Journal Officiel en son article 5, qu'il est nécessaire que le conseil municipal indique :

- l'emplacement choisi pour placer le monument des morts pour la France.
- le montant des souscriptions recueillies
- les ressources votées sur le budget communal et la subvention demandée

En double exemplaire, le plan devis descriptif et estimatif à régler.

*"Premièrement*

*A - emplacement choisi, dans le cimetière à gauche en rentrant.*

*B - le montant des souscriptions recueillies : 3 290,00 francs*

*C - Ressources votées par le budget communal : 500 francs*

*D - quand à la subvention demandée, le conseil municipal, laisse Monsieur le Préfet seul juge, attendu que la subvention est accordée suivant les sacrifices consentis. Nous soumettons à Monsieur le Préfet la somme recueillie volontairement 3 290 francs, par rapport à la population qui n'arrive pas à 300 habitants. Le sacrifice est assez équitable.*

- achat du monument, livré par wagon à Arudy 3 000 francs.
  - une grille en fer, quatre mètres de long évaluée par le forgeron Pouey d'Arance à 117 francs le mètre courant ; Hauteur 1 m à raison de 4,75 francs le kilo.
  - transport d'Arudy à Lacq : 100 francs
  - transport du monument. Distance de la gare de Lacq au cimetière d'Arance cinq kilomètres : 100 francs
  - placement du monument M. Latrubesse d'Orthez demande 320 francs
  - transport des outils d'Orthez à Arance aller et retour : 50 francs
  - murette autour du monument faite par Campitor maçon ; et fondation et fourniture chaux ciment, 228 francs : 2 mètres cubes gravier 16 francs
- Total environ : 4 200 francs"*

**Sommes recueillies volontairement : 3 290**

**Budget communal : 500**

**Total : 3790**

Vraisemblablement, il a manqué une pièce au dossier, car la subvention espérée semble avoir tardé et les conseillers ont, le 26 décembre 1920, après l'érection du monument, réitéré la délibération, en notant les modifications apportées au projet : «une croix a été ajoutée au sommet de la colonne ; l'emplacement n'est plus dans le cimetière, mais devant l'église, sur la petite place publique ».

Peu de communes ont laissé des délibérations aussi précises pour l'érection de leur monument.

## Lagor

Dès 1918, le conseil municipal de Lagor avait émis le désir de construire, dans le cimetière, un monument pour les soldats morts à la guerre. Une souscription sera ouverte à la tête de laquelle la Commune s'inscrit pour la somme de 100 francs et charge Messieurs Camy et Adrien Trouilh de faire circuler la dite liste et de recueillir les souscriptions.

Le 25 septembre 1919 le Conseil municipal vote une subvention de 500 francs au Comité qui s'est constitué "pour élever en un endroit de la commune, qui sera désigné ultérieurement, un monument commémoratif aux enfants de Lagor, morts pour la patrie".

Lors de la séance de Conseil du 1<sup>er</sup> août 1920, Monsieur le maire expose le désir exprimé par la population d'élever un monument commémoratif aux enfants de Lagor morts pour la patrie, Après délibération : "Le Conseil est d'avis d'élever un monument commémoratif aux morts pour la patrie, ce monument sera adossé à la partie est de l'église, entre les deux arcs boutants de soutien donnant sur la place publique dite « ancien cimetière » (actuellement déclassé), ouvre un crédit provisoire de 600 francs sur le budget supplémentaire de 1920, comme première part contributive de la Commune. Demande à la préfecture l'autorisation d'ouvrir une souscription communale permettant à chacun de collaborer suivant ses moyens à l'érection de ce monument **de reconnaissance publique**, décide de demander une subvention à l'état, accepte les plans et devis dressés par monsieur Geisse architecte de l'Etat à Pau et s'élevant à 5 500 francs... les plans, dessins, devis du monument sont approuvés".

## Vielleségure

**Séance du 3 août 1919**

**Présents : Piegt, Bourras, Journade, Turan, Cursente, Lacu, Moncla.**

Le Conseil municipal, rendant un pieux hommage à la mémoire des enfants de Vielleségure tombés au champ d'Honneur, décide à l'unanimité des membres présents, d'ériger un monument destiné à perpétuer le souvenir des soldats de la Commune Morts pour la France.

Il vote une subvention de cinq cents francs. Il décide qu'une souscription publique sera ouverte dans la commune.

Il décide en outre que le monument sera placé sur la place publique et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien faire accorder à la Commune une subvention aussi importante que possible, afin qu'on puisse élever un monument digne de ses 24 morts glorieux.

Il désigne pour s'occuper de l'érection de ce monument une commission composée de M. le maire (Piegt), président ; Coublucq, desservant ; Carsuzaà, instituteur ; Prat-Lacrouz Pierre ; Jules Forsans.

Aucun autre détail sur le financement ni l'emplacement.

## **Maslacq**

### **Séance du 15 novembre 1919**

*Monsieur le maire a exposé au conseil municipal :*

*1°) qu'il conviendrait d'élever un monument à la mémoire des soldats morts pour la France.*

*2°) que la commune n'ayant pas de ressources propres il y aurait lieu, pour subvenir aux frais de l'érection de ce monument, de voter un crédit, de demander une subvention au Département et de recourir à une souscription à laquelle participeraient les particuliers de la localité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, se rangeant à l'avis de M. le Maire, a décidé, à l'unanimité des membres présents : 1) de voter un crédit de 500 francs ; 2) de prier M. le Préfet de vouloir bien faire accorder à la commune une subvention assez forte.*

*Pour ce qui concerne la souscription à ouvrir, il a désigné : M. Lanabère, curé de la paroisse, comme président ; M. Hourcade Emile, adjoint au Maire, comme trésorier et M. Vignau Henri, conseiller municipal, comme secrétaire.*

*A Maslacq, le 15 novembre 1919. signés : Vignasse, Larbiste, Hourcade, Maugoubert, Vergez, Dufourcq, Marty ; Beigbeder, Chardier.*

### **A la séance du 9 octobre 1921**

*Par 8 voix sur 11, il a été décidé qu'il (le monument) serait placé dans le cimetière, tout près de l'église, à droite de la porte d'entrée.*

Dans la plupart des délibérations communales, les formules se ressemblent, la subvention communale est presque partout de 500 francs. Nombreuses sont les communes qui ont changé d'avis pour l'endroit où devait être placé le monument.

Les souscriptions semblent avoir été accueillies généreusement dans toutes les communes.

Certaines communes n'ont pas construit leur monument que tardivement, comme à Castetner.

# Les différents modèles de monuments



Monument aux morts de Maslaccq.

Les monuments aux morts de notre canton, souvent réalisés par les mêmes artisans ont d'une commune à l'autre, un air de ressemblance. Tous sont marqués par les tendances de l'époque où prévalait la nostalgie des modèles gréco-romains et égyptiens, ils sont pourtant bien différents. Le peu de moyens financiers a fait renoncer de nombreuses communes à l'art statuaire, privilégiant l'utilisation des symboles, exprimant quelques fois leurs désirs de perfection dans le choix des matériaux.

Deux formes prévalent dans les monuments du canton : la plaque gravée fixée contre un bâtiment existant comme à Abidos ou sur un muret spécialement bâti pour cela, et le monument en forme de pilier quadrangulaire, reposant sur un soubassement plus ou moins haut. C'est ce modèle qui est le plus fréquent, tel celui de Maslaccq. La pierre de pays est largement utilisée. Presque tous les monuments dressés sont en pierre d'Arudy.

Le fer forgé est utilisé pour des croix et surtout pour les grilles qui entourent certains monuments.

Quant au bronze, il n'apparaît que rarement sur nos monuments, sous forme de symboles ornementaux : palmes, casques ou obus entourant le monument.



Stèle Lâa-Mondrans.

## Les stèles murales

Les plaques ou stèles murales sont en marbre d'Arudy ou parfois dans un marbre un peu plus précieux, comme à Lâa-Mondrans. Elles ont presque toutes, leur sommet taillé en forme d'arc, plein cintre ou ogival. Certaines sont surmontées d'une croix. Elles se trouvent le plus fréquemment scellées sur un des murs de l'église ou de la Mairie.

Quand l'emplacement de la stèle ne s'est pas trouvé, fort opportunément, une place dans l'embrasure d'une porte condamnée, comme à Abidos, il a fallu "l'habiller" pour la protéger et lui donner plus de solennité. L'importance de cet habillage, est fait selon les moyens de la commune.

Certaines, ont été scellées sur un muret construit spécialement comme celle de Sarpourenx ou celle de Gouze qui est enchâssée dans son muret de pierres.

Une gracieuse corniche couverte de tuiles, coiffe la stèle apparemment fort simple de Lâa-Mondrans installée contre le mur de l'église.

Un support assorti à la corniche semble la soutenir. L'ensemble est tout en contrastes de formes, de couleurs et de matières.

A Lendresse, la stèle installée à droite de la porte de l'église est protégée par un large auvent surmonté d'une croix en fer. Un auvent semblable chapeaute la stèle de Sarpourenx.



Stèle Gouze.

A Lagor, un véritable monument, en forme de temple a été construit entre les arcs-boutants de la nef de l'église, pour encadrer la haute stèle sur laquelle sont gravés les noms des 42 morts de la commune.

La stèle de Sauvelade, adossée au mur de l'église, possède un sommet triangulaire. Entourée d'un large cadre de pierre elle est surmontée d'une croix et flanquée à sa base de deux contreforts de pierre. Son soubassement profond, prolongé par un espace gravillonné entouré de solides grilles de fer forgé lui donne de l'importance.

La stèle de Castetner, scellée sur le côté est du chœur de l'église, ne ressemble guère aux autres et pour cause : la délibération pour sa création date du 24 novembre 1952. elle est de forme rectangulaire, encadrée par des montants en pierre rainurés et surmontée par un fronton gravé d'une dédicace : "*Aux Enfants de Castetner Morts pour la France*". Une étroite jardinière, reposant sur deux corbeaux de pierre, souligne le tout.



Stèle Lagor.

Celle de Montestrucq, également rectangulaire est soutenue par des éléments de maçonnerie en escalier qui forment à sa base une jardinière.

## Les ornements

Excepté la stèle de Montestrucq dont le seul ornement est un simple filet gravé, en forme de cartouche, entourant la liste des morts, toutes les stèles murales possèdent une élégante décoration.

Palmes, croix de guerre, drapeaux en faisceaux, rameaux de chêne, de laurier ou d'olivier, sont les motifs récurrents. Ils sont gravés sur les stèles, et très souvent polychromes. Les artisans graveurs qui ont travaillé avec les mêmes modèles les ont interprétés de manière personnelle

Les motifs, qui se retrouvent d'une stèle à l'autre, sont différents, par leurs dimensions, leurs couleurs ou leurs dispositions. Le thème le plus répété est celui des drapeaux, de la croix de guerre et des rameaux de chêne, de laurier ou d'olivier. Voici comment ils ont été interprétés sur les stèles de Lendresse, Abidos, Sarpourenx, Gouze et Sauvelade.

A Abidos, et à Lendresse, en plus des drapeaux, croix et rameaux, deux rameaux dressés et enrubannés, encadre la liste des morts. A Abidos, la croix de guerre et les franges des drapeaux sont dorés.

La stèle de Lâa-Mondrans, se distingue des autres par la qualité de son marbre et par les motifs de sa décoration. Une forme de parchemin gravée en bas-relief, supporte la liste des morts. Une palme est glissée derrière le parchemin, on n'en aperçoit que le bas de la tige et le sommet sur lequel se détache la croix. Palme et croix sont gravées d'or. La gravure des noms est faite de couleur pourpre.



Stèle Sarpourenx.



Stèle Abidos.



Monument aux morts de Mont.



Monument aux morts de Mourenx.



.....  
 1-La croix de guerre de 1914-1918, a été créée en 1915 pour récompenser les faits d'armes individuels ou collectifs ayant fait l'objet de citations.

## Les monuments dressés

Les monuments dressés sont plus ou moins élevés et comprennent plusieurs étages. Les soubassements sont parfois eux-mêmes construits sur plusieurs socles superposés. Le dernier étage est en forme d'obélisque ou de pilier surmonté d'une croix en pierre. Les monuments de Biron, Os-Marsillon, Noguères, Mourenx, Vielleségure et Ozenx ont leur dernier étage monté en forme d'obélisque. Celui de Biron possède un sommet à quatre pointes.

Les monuments d'Arance, Audéjos, Lacq, Loubieng, Maslacq et Os-Marsillon sont surmontés d'une croix de pierre.

Seul le monument de Mont est différent : le soubassement sur lequel est fixée la plaque de marbre gravée du nom des 18 morts de la commune, supporte un grand calvaire.

La décoration des monuments dressés est plus sobre que celle des stèles. Elle ne comprend pas de motifs polychromes. Les éléments décoratifs sont gravés en creux ou en bas-relief.

## Les thèmes de la décoration

La croix : Ces monuments destinés à honorer tous les morts d'une commune, n'auraient pas dû comporter de signe religieux. Mais à cette époque la religion catholique était omniprésente et probablement tous ces morts avaient été baptisés. Ceux d'entre eux qui pratiquaient la religion protestante, reconnaissaient aussi ce signe chrétien. Beaucoup de communes ont tenu à faire figurer ce signe sur leur monument. A Arance, la première délibération n'avait pas prévu de croix sur le monument, la seconde fait mention de cet ajout. A Gouze, la croix en fer placée au-dessus du monument, ne paraît pas avoir été initialement prévue.

Sauf le calvaire du monument de Mont, les croix qu'elles soient gravées en bas-relief ou sculptées, sont des croix latines simples. Celle qui domine le monument de Lacq a des bras trilobés.

Autre forme de croix que l'on retrouve souvent gravée sur les monuments dressés comme sur les stèles murales, est la croix de guerre<sup>(1)</sup>, souvent munie de son ruban ou emmêlée de palmes. Sur la face avant du monument de Mourenx, se superposent la croix chrétienne et la croix de guerre.

Les autres motifs les plus souvent utilisés sont les palmes. Sur l'obélisque de Biron la palme est simplement gravée au trait, avec la même couleur gris-bleu que les inscriptions. A Audéjos, la palme et le ruban qui la décore ont été gravés en creux et dorés. A Mourenx, une palme sculptée en bas-relief, accompagne la croix de guerre.

On trouve aussi, comme à Os-Marsillon ou à Lacq des "parchemins" déroulés ou des cartouches sculptés en bas-relief ou des plaques de marbre, sur lesquels sont gravées, soit les dates de 1914-1918, soit une dédicace : "Honneur à nos braves".

Les motifs de bronze, palmes, casque, symboles évoquant la guerre, l'héroïsme, sont rares, seuls les monuments de Noguères, Loubieng et Vielleségure, en sont ornés. Ils sont les seules décorations de ces obélisques très sobres. Un simple rameau d'olivier à Noguères ; une palme et un casque à Vielleségure ; un rameau de chêne et un de laurier, enrubannés, entourant un casque, ornent la façade du monument de Loubieng.

Quant aux obus, ils ne font pas partie du monument lui-même, mais sont ajoutés soit posés sur une corniche comme à Lagor, soit autour du monument pour marquer son emprise, comme à Arance.

## Les inscriptions des morts pour la France

La gravure des listes participe à la décoration du monument. Celle-ci est particulièrement soignée sur les stèles murales qui n'ont qu'une surface à graver. Plus la liste était courte et plus facile en était la mise en forme.

C'est sur la façade du soubassement du monument d'Ozenx, que les noms ont été gravés entourés d'un filet en forme de cartouche. A Lagor, la longue liste des morts occupe deux colonnes sur la haute stèle.

A Montestrucq qui comptait 14 de ses enfants morts à la guerre, deux petites plaques ont dû être ajoutées à la stèle principale.

Les monuments dressés offrant la possibilité de graver sur les deux flancs, ont généralement été choisis par les communes qui déploraient le plus grand nombre de morts. Les listes sont gravées soit sur les soubassements soit sur les flancs du pilier.

Sur certains monuments, l'inscription des morts a été faite selon l'année de leur décès. C'est le cas à Arance. Ce qui permet de constater que certains sont morts en 1919, alors qu'en principe, les combats avaient cessé depuis le 11 novembre 1918. Ces soldats sont-ils morts des suites de leurs blessures ou ont-ils été victimes de combats d'arrière-garde ?

Sur quelques monuments (Os-Marsillon, Ozenx,...), les noms des morts sont suivis de leur grade : soldat, caporal, sergent etc.

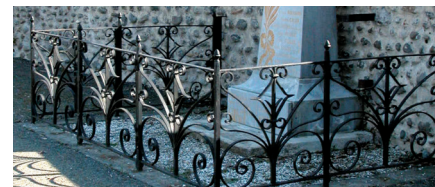
Sur le monument de Lacq, les noms de leurs régiments et des lieux où ils sont tombés figurent à la suite de chaque nom. Ce monument est une véritable page d'histoire.

Les monuments, stèles dressées ou murales, possèdent un espace délimité au sol l'encadrant ou le soulignant. Cet espace est le plus souvent matérialisé par un muret ou des grilles, des dalles ou des gravillons. Parfois, il comprend des vasques fleuries ou un jardinet.

En décidant de les construire ainsi, en dehors du cimetière, avec cet espace privé, les conseillers municipaux se sont-ils rendus compte qu'ils dédiaient à ceux qui avaient par leur mort libéré notre pays, une parcelle de notre territoire ? Petite parcelle, mais qui leur appartiendra éternellement. Le symbole de l'érection de ces monuments n'en a été et n'en restera que plus fort.



Monuments aux morts de Vielleségure et de Loubieng.



De nombreux monuments sont maintenant partagés avec les morts de la guerre de 1939-1945. Ces dates ont été alors gravées soit à la suite de la 1ère liste, soit sur une autre face du monument. A Vielleségure, toute la face postérieure semble avoir été gravée à cette occasion. Les dates de "1939-1945" surmontent une palme gravée en bas relief. Les noms des morts suivent ceux de l'autre guerre, sur la face est. Parfois, la liste des soldats morts en Algérie a également été gravée sur le même monument.

Certains monuments ont dû être déplacés, soit très peu de temps après leur érection, selon le désir des habitants soit un peu plus tard pour cause de travaux. Le monument de Loubieng a subi deux déménagements, toujours dans le cimetière. Le monument de Maslacq, initialement prévu d'être érigé dans le cimetière, ne s'y trouve plus.

## Les inaugurations

Les monuments ont été achevés pour la plupart, en 1920 ou 1921. Les cérémonies d'inauguration ont donné lieu à des fêtes à la fois civiles et religieuses. Les journaux locaux de l'époque : "Le Démocrate" et "le Franc Parler" ont couvert quelques-unes de ces cérémonies.

### Lacq : inauguration du Monument aux Morts

*"Le fier monument, élevé face à la grande place de Lacq, par souscriptions de la commune, a été inauguré le dimanche 16 mai, fête de Jeanne d'Arc, au milieu d'une assistance émue. Le plus vieux poilu de Lacq avait offert le terrain où s'érige le mausolée qui perpétuera les noms des 25 héros, enfants de Lacq, tombés "pour la défense de la Patrie et de la Liberté de Peuples".*

*25 morts pour 500 habitants, 25 morts sur 90 mobilisés, tel est le glorieux bilan de la petite commune, qui pouvait, le 16 mai, se redresser fièrement dans ses voiles de deuil.*

*Les survivants, qui ont fondé une section de l'Union Nationale de Combattants, conduisaient le deuil, bannière déployée, portée par le plus ancien poilu, encadrée par les mutilés et blessés.*

*Le Maire, M. Lavignasse, inaugurerait le monument : il a procédé à l'appel, auquel répondait M. Feugas, adjoint ; l'un et l'autre sont de vaillants poilus.*

*Le Curé de Lacq qui depuis 44 ans se dévoue à sa commune, a béni une suprême fois ces noms familiers et a donné l'Absoute.*

*Les jeunes filles et les jeunes gens ont ensuite chanté les chœurs patriotiques, réglés de façon remarquable.*

*Trois discours ont clôturé la cérémonie : MM. Feugas (adjoint au maire), Lalanne (instituteur), de Lestapis (capitaine en congé), qui ont successivement célébré la vaillance de leurs morts, le magnifique exemple de civisme et de patriotisme qu'ils lèguent aux générations à venir, l'œuvre accomplie et celle qui reste à faire.*

*Un déjeuner tout intime réunissait ensuite chez M. Laplace, les membres du Conseil Municipal et la Section des Combattants".*

(extrait de : "Le Franc Parler" Orthez du 25 mai 1920)

## **Lagor : Inauguration du Monument aux Morts de la Guerre de Lagor**

*"Dimanche en présence d'une foule nombreuse et recueillie, a eu lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des 42 enfants de Lagor, morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.*

*La cérémonie a eu lieu à 15 h 30, sous la présidence de M. Paul Forsans, conseiller général du canton, remplaçant M. le Maire empêché.*

*Dans un discours émouvant, M. Forsans a remercié le Comité organisateur du Souvenir, et M. Geysse, architecte, qui a bien voulu mettre gracieusement son talent à la disposition de la Municipalité.*

*Il a exalté la valeur de nos soldats qui ont sauvé la France au sacrifice de leur vie, et fait triompher le droit et la justice menacée par l'ambition teutonique.*

*Quatre autres discours ont été prononcés par M. Maurice Camy et M. le docteur Paul Casassus, par M. de Lestapis et par M. Lamarque, juge de Paix.*

*Tous ces discours ont fait ressortir les mérites de nos soldats, et ceux de notre population civile ; ils ont exalté les avantages de l'union sacrée qui nous a valu la victoire.*

*Les enfants des écoles, les jeunes gens et les jeunes filles, ont fait entendre des chants patriotiques et la cérémonie a pris fin au chant de la Marseillaise.*

*A 18 heures, le cortège s'est formé pour se rendre à l'église où l'absoute a été donnée par M. le Doyen".*

*(extrait de : "Le Démocrate" 8 octobre 1921)*

## **Biron - Monument aux Morts**

*"Dimanche dernier a eu lieu l'inauguration du monument aux Morts de Biron. Cette solennité a été entourée de cérémonies émouvantes auxquelles participait toute la population de la commune.*

*Après la messe où se fit entendre notre chanteur Bordes, et où on put apprécier le sermon approprié de M. le Curé Bureu, la foule se rendit au monument que M. Tredjeu-Durand, maire, présenta et offrit à la commune en termes excellents et élevés. Après lui, MM. Forsans, conseiller général et Ladebat, instituteur, dirent chacun et d'un point de vue différent la signification de cette manifestation d'unanime reconnaissance et de souvenir envers nos chers morts à la guerre.*

*Ensuite, suivant un chœur fort bien exécuté par les jeunes gens de la commune, notre sympathique Bordes, au nom des poilus, retraça en termes vivants la vie des soldats, vécue par beaucoup, et dégaga la portée de la solennité en des termes qui émurent tous les assistants.*

*La Marseillaise clôtura cette manifestation qui laissera un souvenir durable, qui fera honneur à ses dévoués organisateurs et à la commune tout entière".*

*(extrait de "Le Franc Parler" 29 novembre 1921)*